

Conseil communautaire : les dernières décisions - Châteaulin

Ouest-France | Daysi Le Corre | 14.07.2011



Durant le conseil communautaire, trois projets ont fait débat : le découpage administratif des intercommunalités, la construction de la piscine et le devenir du Point Information Jeunesse.

Reconsidération du découpage administratif des intercommunalités

«Le maire de Saint-Ségal a demandé une prise de position au niveau du rattachement communautaire», a expliqué Claude Bellin, président de la CCPCP⁽¹⁾, en introduction du conseil. Saint-Ségal, actuellement membre de la communauté de communes du Faou, souhaiterait se rapprocher de celle de Châteaulin. «*Quitter une communauté de communes pour en rejoindre une autre, c'est compliqué mais je comprends le point de vue du maire de Saint-Ségal*», a confié Jacques Guerou, maire de Cast et conseiller général du canton de Châteaulin. Sur la question, Gaëlle Nicolas, maire de Châteaulin, a regretté que le préfet n'ait pas formulé un débat sur «*la taille de certaines communautés de communes*» puisque c'est à cela que tient la faculté ou non de porter des projets. «*C'est certain que l'intérêt de regrouper des communautés de communes réside dans l'attribution de moyens plus importants*», a rappelé Jean-Pierre Poirier. «*Notre communauté de commune doit faire cette proposition à Pleyben et à Pont-de-Buis*», a estimé Alain Le Quellec, maire de Quéménéven. «*Nous allons donc en reparler avec Saint-Ségal et prendre contact avec les présidents des autres communautés de communes périphériques pour en discuter*», a conclu Claude Bellin après un vote favorable à l'unanimité.

Construction de la piscine

Alors que les membres du conseil communautaire ont voté à l'unanimité pour autoriser la signature d'un marché avec le bureau d'études Saunier & associés pour un montant de 79 940 €, c'est l'investissement total de la piscine qui a prêté au débat. «*C'est un outil qui va quand même coûter entre 4 et 8 millions d'euros,*

ce n'est pas rien», lance Paul Divanac'h, maire de Plonévez-Porzay. «Ce n'est pas un projet nouveau sorti de nulle part, ça fait un moment qu'on en parle et que ça piétine. Je vous rappelle que la proposition est passée dans tous les conseils communautaires. Tout le monde est au courant du coût qu'un tel projet engendre», a rétorqué Claude Bellin avant d'ajouter que la piscine faisait partie de l'intérêt communautaire. «Qui va la gérer et avec quelles compétences ?», a insisté le maire de Plonévez-Porzay. «C'est prévu dans l'étude, on saura si ce sera une gouvernance en régie ou autre», a répondu le président de la CCPCP.

À noter que le même bureau d'études (Saunier & Associés) a été choisi pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du siège de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay pour un montant de 42 475 €. *«L'investissement total est estimé à 500 000 €», a précisé Claude Bellin.*

Devenir du Point Information Jeunesse

Lors du conseil, un mode de gouvernance approprié pour offrir un service de qualité à l'ensemble du public devait être défini. C'est la délégation par conventionnement avec une structure associative qui a remporté la majorité des votes. *«Je ne suis pas favorable à la gestion en régie qui donnerait lieu à un agent isolé car la jeunesse est un domaine où le travail en réseau et le partage de connaissances sont importants», a expliqué Gaëlle Nicolas qui a fait remarquer que le PIJ ne fonctionne plus parce qu'il est «en sommeil». «Polysonnance, en charge du PIJ, n'a pas donné satisfaction faute de moyens financiers et humains», a lancé un élu.*

(1) Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay